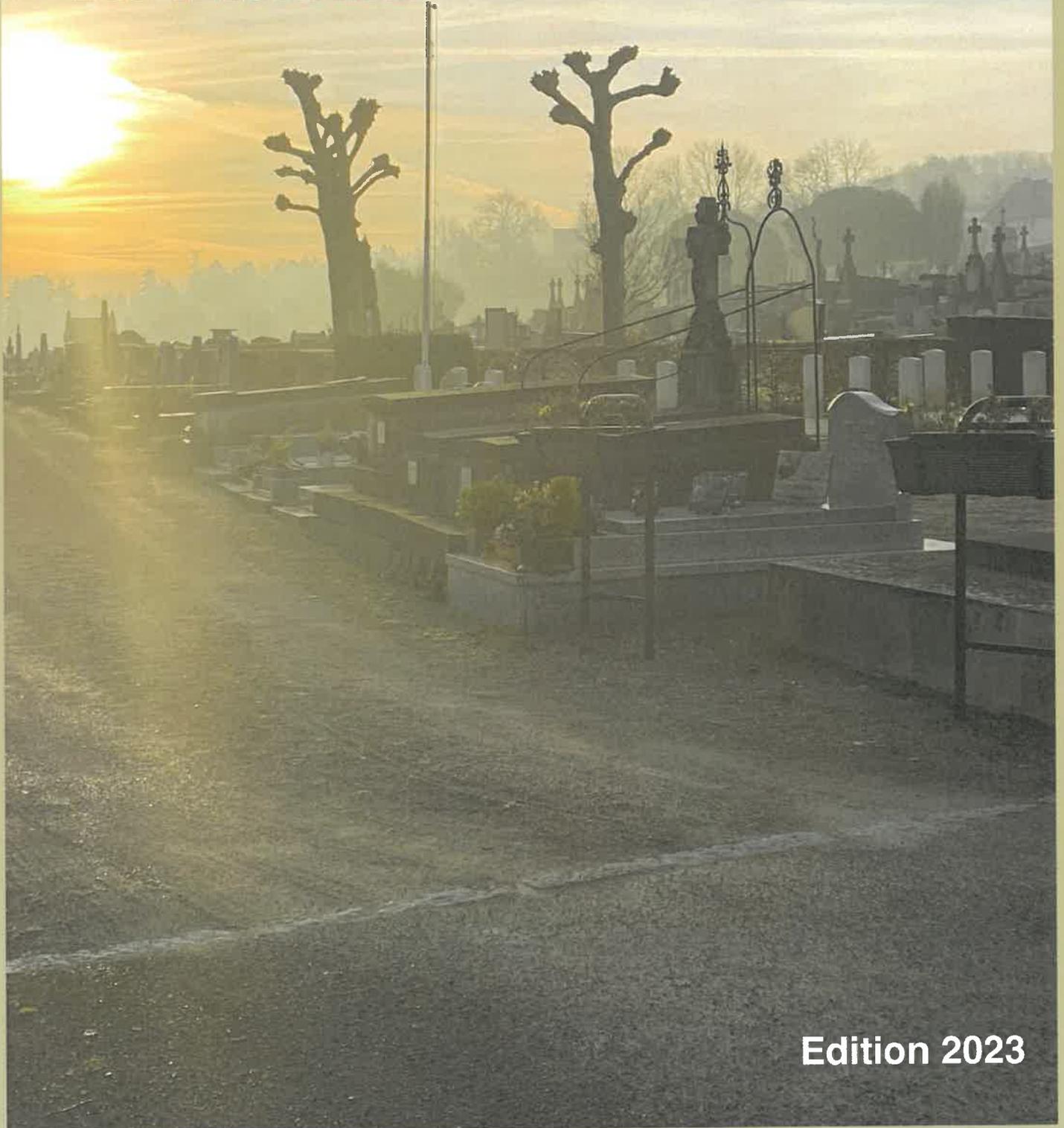




Ville
d'Eu

AU PRINTEMPS LE CIMETIÈRE VIT AUTREMENT

«LES ILLUSTRES»



Edition 2023



UN PEU D'HISTOIRE

Dans la Rome antique, les nécropoles sont situées hors des villes, le long des axes de communication, ce sont également des lieux de sépulture souterrains : les catacombes. En Gaule, l'inhumation se fait en pleine terre, les défunts sont recouverts d'un linceul, on leur adjoint leurs parures et leurs armes pour les guerriers. La crémation était également pratiquée.

Le premier changement notable a lieu au IX^{ème} siècle, sous l'impulsion de l'église et sous l'égide Charlemagne. Il est en effet décidé que les morts seraient regroupés au sein des cimetières qui vont, à partir du XI^{ème} siècle, enserrer les églises. Car il s'agit là, en effet, de rester proche de Dieu et encore plus près si l'inhumation se fait à l'intérieur du lieu de culte, moyennant une aide financière, pour le clergé et la noblesse. La fosse commune concernera alors les pauvres.

Le cimetière devient ainsi un lieu consacré, l'église y trouvant un intérêt certain en veillant, contre «rémunération», sur les défunts des grandes familles chrétiennes. Hérétiques, juifs, suicidés et enfants morts sans baptême sont alors exclus du site. Le cimetière de cette époque est aussi un lieu de vie et la vie va côtoyer la mort de jour comme de nuit. De jour, l'on s'y promène, l'on s'y retrouve et l'on y commerce toutes sortes de marchandises... De nuit, c'est une autre histoire, nous sommes toujours en plein Moyen-Âge, et la magie noire y fera également commerce ! L'on donnera foi, jusqu'au XVIII^{ème} aux histoires de sorcières qui, dévorant leur suaire au fond de leur tombe, provoquaient des pestes. Il fallait alors exhumer et décapiter leurs cadavres pour conjurer le mauvais sort.

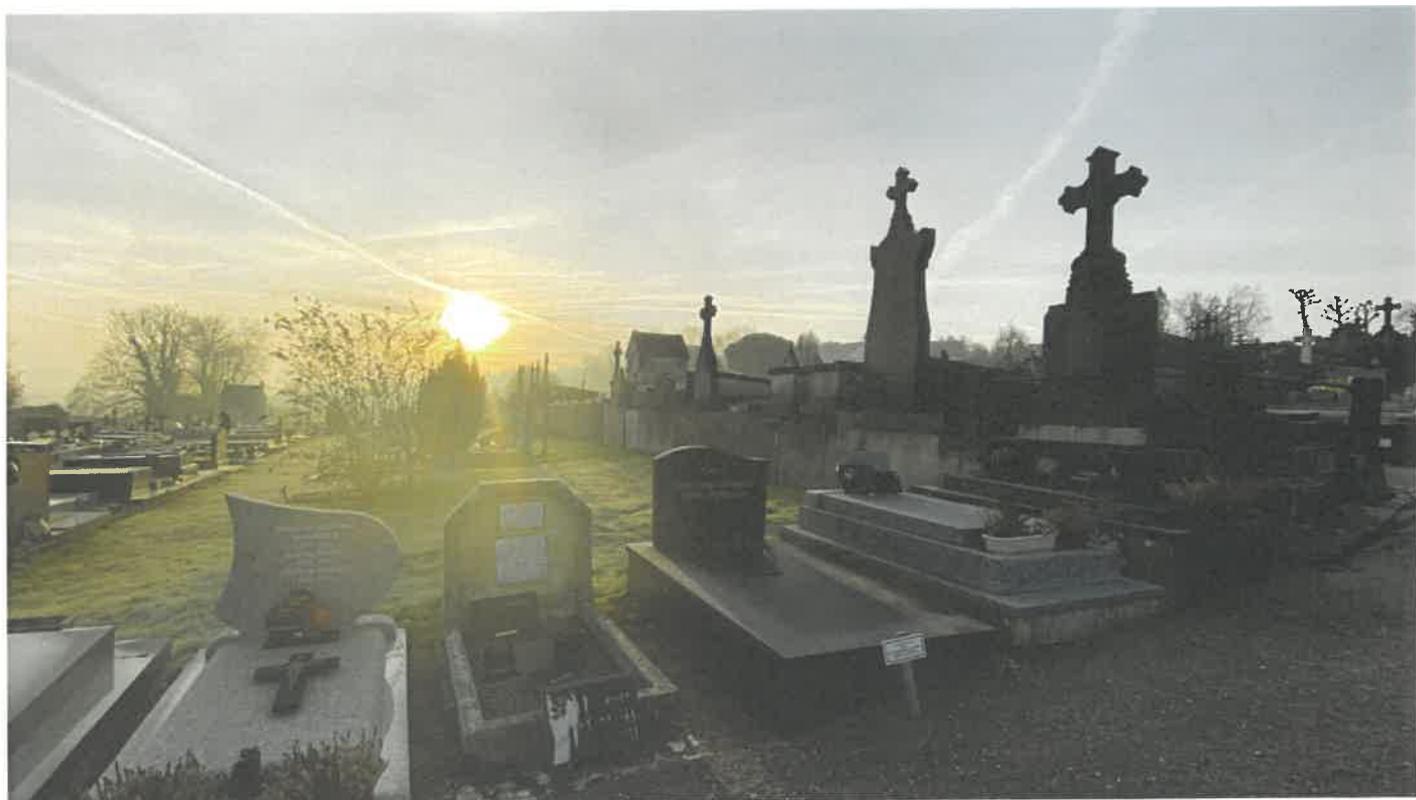
Il faut passer le Moyen-Âge et attendre le siècle des Lumières pour comprendre la seconde grande étape dans l'histoire des cimetières. En effet, à la fin du XVIII^{ème} siècle, un mouvement hygiéniste initié par Les Lumières dénonce

l'insalubrité des cimetières et les risques d'épidémie associés. Les cimetières sont alors, uniquement de simples espaces d'enfouissement non clôturés «aménagés » au sein même des villes. Les pratiques n'ont pas évolué depuis le Moyen-âge, les croyances non plus, elles ont entretenu une trop forte proximité entre morts et vivants.

Le mouvement va alors se donner pour mission de combattre les pratiques d'origine médiévale toujours en cours. Les cimetières vont être clos et sacralisés, c'est une véritable révolution funéraire, les savants des Lumières vont rationaliser la mort. L'édit royal du 10 mars 1776 interdit ainsi toute inhumation dans les églises et à l'intérieur des villes, il transfère le lieu de sépultures extra-muros. Les morts quittent les lieux de vie. Ce sont des mesures purement hygiéniques. Il est aussi vrai que le XVII^{ème} et le début du XVIII^{ème} sont marqués par de nombreux et terribles épisodes de peste et de choléra.

La Révolution va créer le cimetière moderne, comme les églises, les cimetières deviennent la propriété des communes. De religieux, ils deviennent laïques et ouverts non seulement à tous les cultes, mais aussi à tous les morts. C'est la troisième grande transformation du cimetière.

En 1804, le décret de prairial définit la fonction première du cimetière, le cimetière devient une machine à recycler les corps. L'inhumation se fait alors à même la terre par le creusement de fosses reprises tous les 5 ans, le temps présumé pour que le corps retourne à la terre. Au lendemain de la Révolution, les tombes individuelles, privilège ancien de la noblesse et du clergé sont proscrites, sauf exceptions. A titre exceptionnel, elles sont autorisées pour les philanthropes, et ce avec l'aval du ministre de l'intérieur.



Les citoyens les plus riches vont cependant, malgré le décret de prairial, s'appropriier les cimetières en négociant auprès des communes l'achat de parcelles. On ne passe plus par le ministre de l'intérieur, les jeunes communes y trouvent alors un certain intérêt financier. La pratique est officialisée par l'ordonnance de 1843 qui normalise le système des concessions, sur 5 ans, 30 ans ou à perpétuité. A partir de ce moment, on acquiert l'ultime demeure comme l'on devient propriétaire d'un domaine.

Le cimetière s'organise, les grandes allées sont prisées par la haute société, on y retrouve les tombes monumentales, les communs sont laissés au peuple, on y trouve les fosses, les concessions quinquennales. L'on meurt comme l'on a vécu dans le faste ou dans le dénuement, la tombe est à l'image de ce que l'on fut. La ville des morts reproduit la ville des vivants.

La mythologie et les rites antiques sont une source d'inspiration pour le XIXème. L'Antiquité va fortement impacter le style moderne. Le XIXème va ainsi fleurir ses cimetières des couronnes de fleurs, de lauriers, on imite les processions antiques telles que l'on se les imaginait à l'époque de Rome. L'architecture s'imprègne également des temples antiques, colonnes, acanthes, frontons apparaissent le long des allées des nécropoles modernes.

Au fil du temps, la moyenne, mais également la petite bourgeoisie acquièrent des concessions. Les sépultures sont de moindres factures, les matériaux moins nobles, on fait le choix de la pierre locale. Inéluctablement, le cimetière se minéralise, les tombes jardinées disparaissent au profit des monuments de pierre.

Le cimetière devient romantique, on y fait part de sa souffrance, on y grave des attentions, on y montre le chemin de l'éternité. Décryptons ce langage dédié à la mort.

Le cimetière de la Ville d'Eu a été construit en 1830 par Louis-Philippe.

De nos jours, le cimetière de la ville d'EU, situé route de Beaumont compte :

- **3178 concessions,**
- **89 caves urnes,**
- **32 cases de columbarium.**

« Le 23 Prairial an 12, Napoléon 1^{er}, par la grâce de Dieu et les Constitutions de la République, Empereur des français, décrète : Qu'aucune inhumation n'aura lieu dans les églises, temples, synagogues, hôpitaux, chapelles publiques, ..., ni dans l'enceinte des villes et bourgs : Qu'il y aura hors de chacune de ces villes ou bourgs, à la distance de trente-cinq à quarante mètres au moins de leur enceinte, des terrains spécialement consacrés à l'inhumation des morts ; Que les terrains les plus élevés et exposés au nord seront choisis de préférence ; ils seront clos de murs de deux mètres au moins d'élévation... ; Que chaque inhumation aura lieu dans une fosse séparée... ; Que pour éviter les dangers qu'entraîne le renouvellement trop rapproché des fosses, l'ouverture des fosses pour de nouvelles sépultures n'aura lieu que de cinq années en cinq années... ; Que dans les communes où l'on professe plusieurs cultes, chaque culte doit avoir un lieu d'inhumation particulier... »



LES ILLUSTRÉS DANS NOTRE CIMETIÈRE

Pierre ALLARD

Né le 10 mai 1912
à MARANS

Décédé le 14 mars 1976
à EU

Maire de 1953 à 1976.
Notaire.

Pendant son mandat,
achat du château qui
y accueille le musée
Louis-Philippe et la mairie.



Paul BIGNON



Né le 14 avril 1858 à EU – Décédé le 24 janvier 1932 à EU
Maire de 1892 à 1929.

Armateur - Ministre plénipotentiaire pendant la 1^{ère} Guerre Mondiale - Sous-secrétaire d'Etat aux ports, à la Marine marchande et aux Pêches (1920-1921)-Sénateur de la Seine Inférieure (1927-1932)-Député de la Seine Inférieure (1902-1927)-Conseiller général de Eu (1895-1932)-Président du Conseil Général de la Seine Inférieure (1904-1932)

Michel BEURAIN

1779 – 1863.

Capitaine aux armées impériales. Officier de la Légion d'Honneur. Commandant de la Garde Nationale d'Eu. Conseiller Municipal.

Il se distingua au combat de Lomiten ; une rue de la ville porte son nom. La légende raconte qu'il est enterré debout, ça reste à prouver !



Jean DUHORNAY

Né le 18 juillet 1926 à EU – Décédé le 5 août 1995 à DIEPPE.
Maire de 1976 à 1995
Conseiller général de Eu de 1982 à 1995.

Pendant son mandat,
réaménagement de
la ville. Restauration
de la chapelle du
collège, de l'ancien
hôpital Sainte-Anne,
de l'hôtel-Dieu.



Gustave DELATTRE



Maire de 1848 à 1851 et de 1874 à 1878. Ses mandats, très courts, n'ont pas laissé beaucoup de traces. Pendant le premier, on s'efforce de consolider l'église dont la base a été ébranlée par le nivellement de la place pendant le règne de Louis-Philippe ; pendant le second, l'achèvement des travaux de la nef de la collégiale est engagé par Viollet-le-Duc (en 1877).

Louis FELIX

Louis Gaspard FELIX a été maire de 1805 à 1813.

Sous son mandat, en 1810, l'Empereur allant de St Valery sur Somme à Dieppe, traverse la ville.

Une grande réception est organisée en son honneur, à l'embranchement des routes d'Abbeville et de St Valery où on a élevé un arc de triomphe. Toutes les maisons sont fermées et tendues de draps tapissés de fleurs.



Henri FRANCHET

Né le 27 février 1894 à VERNON – Décédé le 18 février 1961 à EU.

Maire de 1937 à 1944 et 1945 à 1953.

C'est celui qui, courageusement, a traversé la guerre en protégeant au maximum les habitants. Son mandat a été suspendu en 1944 par l'autorité allemande mais il fut rétabli dans cette fonction en 1945.

Le stade municipal porte son nom.



François GOUET

Né le 10 juin 1941 à EU – Décédé le 8 avril 2012 à PARIS

Maire de 1995 à 2008. Consultant juridique.

Pendant son mandat, construction de la salle Audiard et de la caserne des pompiers.



Octave LECONTE

Né en 1813 – Décédé en 1896.

Maire de 1851 à 1870 et de 1890 à 1892.

Médecin-chef de l'hôpital pendant 33 ans - Conseiller général de Eu de 1861 à 1895 - Chevalier de la Légion d'honneur - Auteur de plusieurs ouvrages médicaux - Fondateur de la société de Secours-Mutuels Eudoise (ancêtre de la Croix-Rouge) - A prit une part active dans la construction des lignes de chemins de fer, prolongement des jetées du Tréport.

Pendant son mandat l'assassin Kremer est guillotiné sur la place Mathomesnil en 1852.

La ville rachète la Smala pour y installer la mairie.



Charles MORIN

Décédé le 13 novembre 1937

Maire de 1929 à 1937. Il est à l'origine du monument à Paul

Bignon, aujourd'hui disparu. C'est lui qui supprime la poissonnerie installée contre le mur d'enceinte de la collégiale que l'on voit sur toutes les vieilles cartes postales. Elle sera installée au bas de la rue de l'abbaye. Pendant son mandat, legs de Gabrielle Morin, artiste peintre (parenté avec lui inconnue) et notamment la maison qui abritera le musée du nom de la donatrice. La maison servant de musée a été revendue par la municipalité sous le mandat de Jean Duhornay.



Louis François RABION

Né en 1771 – Décédé le 18 décembre 1856

Maire de 1831 à 1840 et de 1842 à 1848.

La chanson du maire d'Eu, composée par Vatout et le roi Louis-Philippe, lui est dédié. Ce qu'on sait moins, c'est que l'élu a composé une chanson en réponse, malheureusement peu connue.

Pendant son mandat, construction de la caserne Montpensier et du quartier de cavalerie Nemours.

1843 et 1845 : réception de la reine Victoria d'Angleterre au château par Louis-Philippe.



Marcel RICHEBRACQUE

Né le 12 septembre 1820 (mardi) à Blangy (76) Notaire; décédé le 23 juillet 1903 (jeudi), à l'âge de 82 ans

Maire du 1^{er} octobre 1870 au 13 février 1874 et du 28 janvier 1878 à 1890.

1852 - Conseiller municipal
1870 - Capitaine de la Garde Nationale

1880 - Chevalier de la Légion d'Honneur

Pendant son mandat, l'ouverture de ligne de chemin de fer Eu-Dieppe (1885).



Lieutenant VAST Raymond

Né le 15 octobre 1883 à AMIENS. Décédé le 14 octobre 1914 à Neuilly sur Seine.

Employé de commerce. Engagé volontaire. Caporal (09/1904), sergent (05/1905), sous-lieutenant de réserve (12/1907), lieutenant (12/1911).

Mort pour la France - Décédé suite à des blessures de guerre - 239^{ème} RI lieutenant



Chapelle CAGÉ



Concession acquise le 19 décembre 1873
Paul Alexandre Jules CAGÉ (1855-1940).

Conseiller municipal de 1892 à 1935.

Juge de paix du canton d'Eu pendant 14-18.

Capitaine des sapeurs-pompiers.

Secrétaire de la société des secours mutuels.

Vice-président de la commission de l'hospice.

Chevalier du Mérite Agricole.

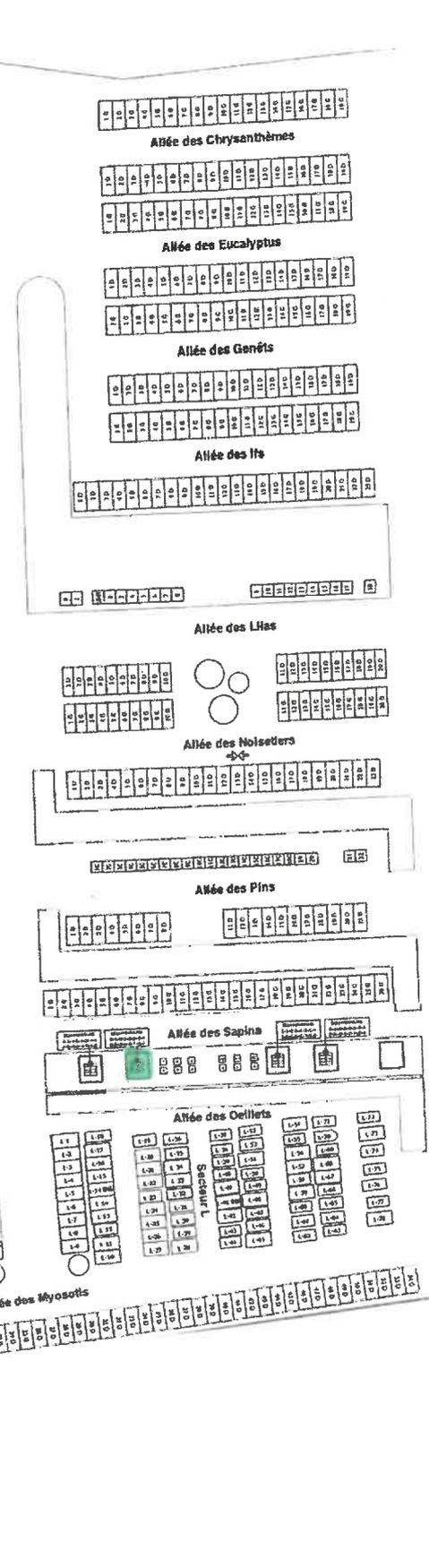
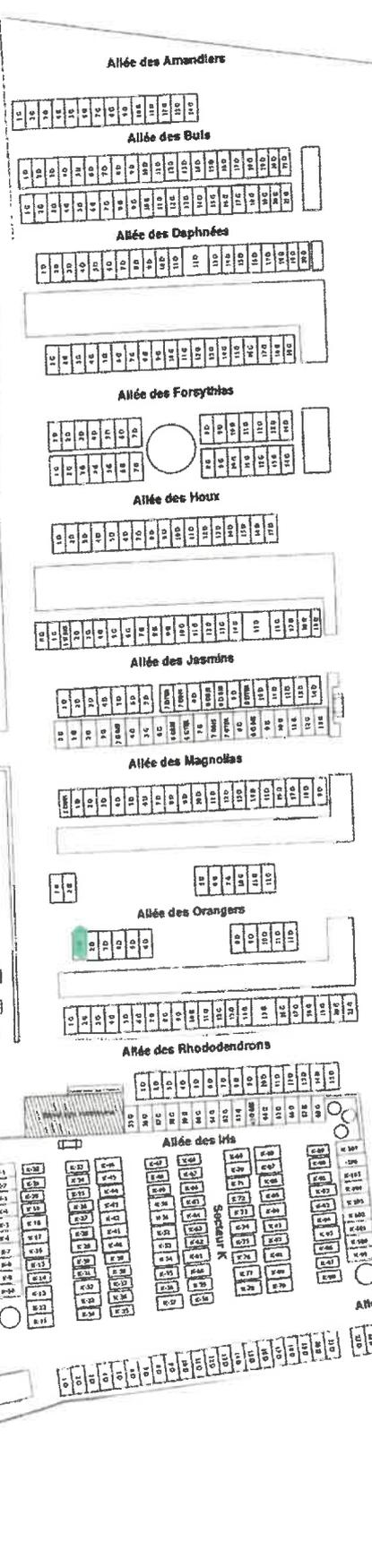
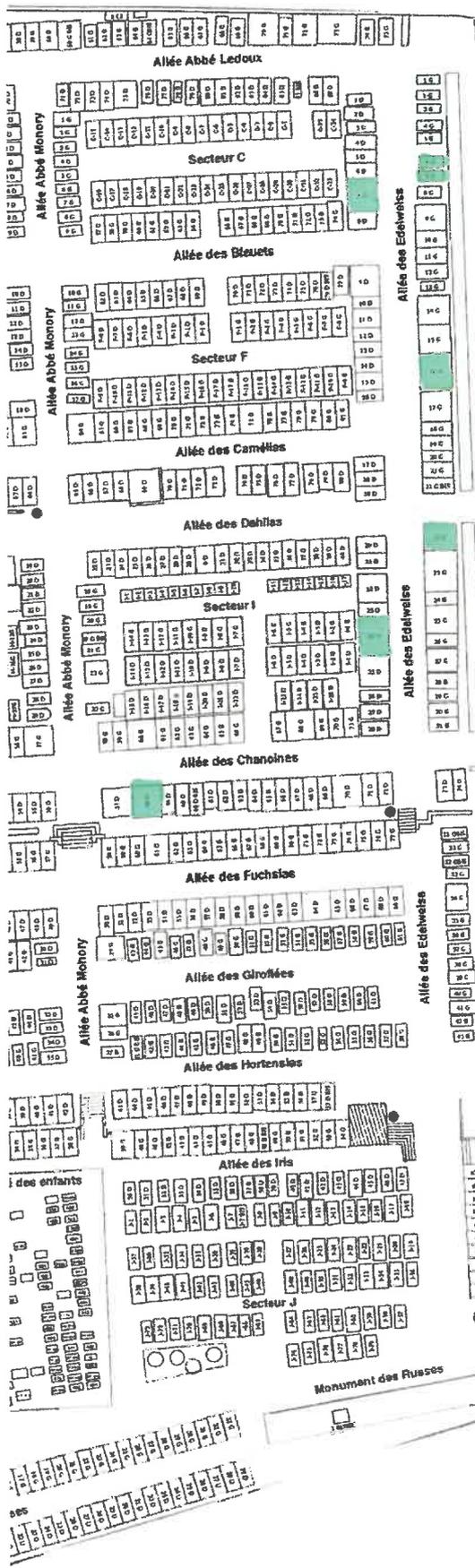
Archéologue et collectionneur, il avait réuni d'importantes collections qu'il a léguées à la ville (collection disparue ?).

Caporal TOUZET Paul

Né le 12 juillet 1885 à DANCOURT. Décédé le 6 novembre 1915 à ACQ.

91^e Régiment d'Infanterie - Caporal (08/1915) - Mort pour la France 06/11/1915 à l'ambulance d'Acq (62).





Statue sur la concession CARLE

Concession acquise le 23 juillet 1901 par COLMAIRE Marie (veuve CARLE).

Mme CARLE a été directrice du pensionnat de jeunes filles, rue de l'hospice



Monument CARTON

Concession acquise le 25 février 1882 par CARTON Léon.



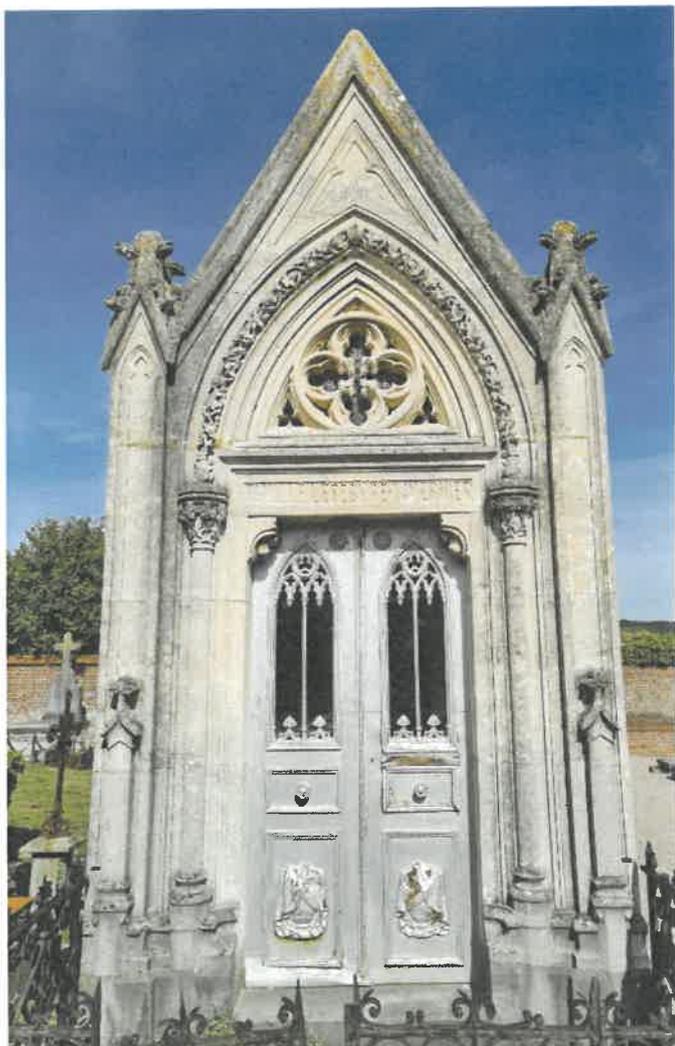
Concession DUBROMELLE

Concession acquise le 19 août 1904 par Monsieur MANTION Théodore et Mme DUBROMELLE Victorine épouse MANTION.



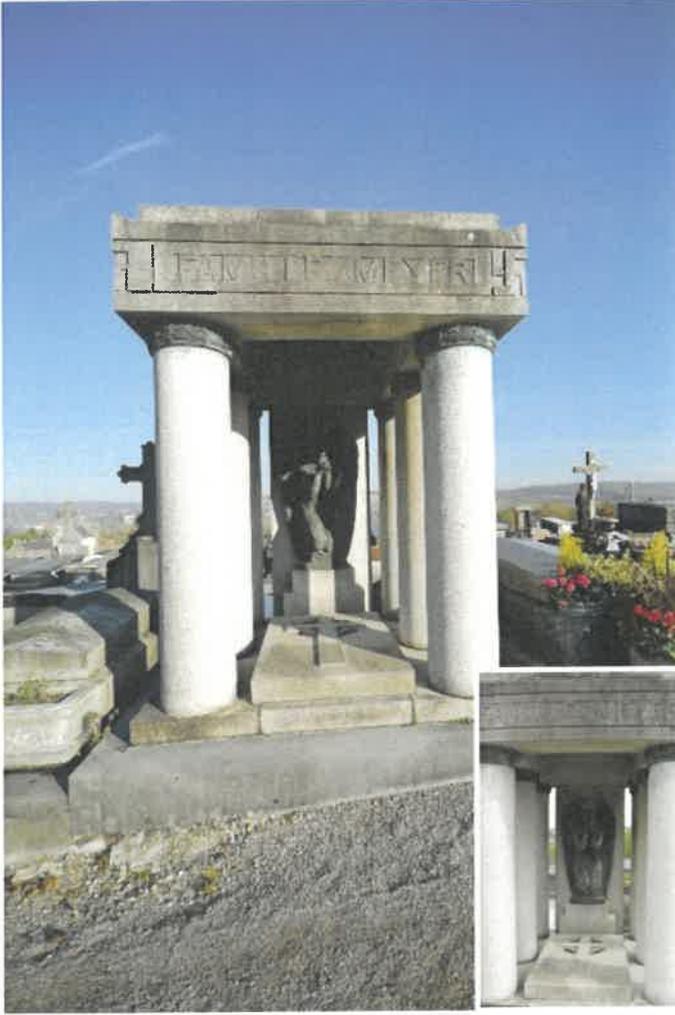
Chapelle LASNEL

Concession acquise le 29 décembre 1876 par Monsieur LASNEL Adolphe



Monument MEYER

Concession acquise le 4 août 1928 par Monsieur Alexandre MEYER



Chapelle PORTERET

Concession acquise le 21 octobre 1884 par Monsieur Ernest BRAQUEHAYS

Dans celle-ci y reposent deux sœurs, Marie et Marthe PORTERET décédées à 1 an d'intervalle à l'âge de 17 ans.

Ernest BRAQUEHAYS est le beau-fils de Marcel RICHEBRAQUE, et lui succède en reprenant l'étude notariale en 1880 rue de la boucherie. Condamné en 1891 pour escroquerie.



Chapelle TRAGIN

Concession acquise le 12 octobre 1894 par M. Georges TRAGIN

Notaire destitué en octobre 1903 et mise en faillite de l'étude pour avoir fait des opérations commerciales et des spéculations à caractère essentiellement commercial, détournements et faux.

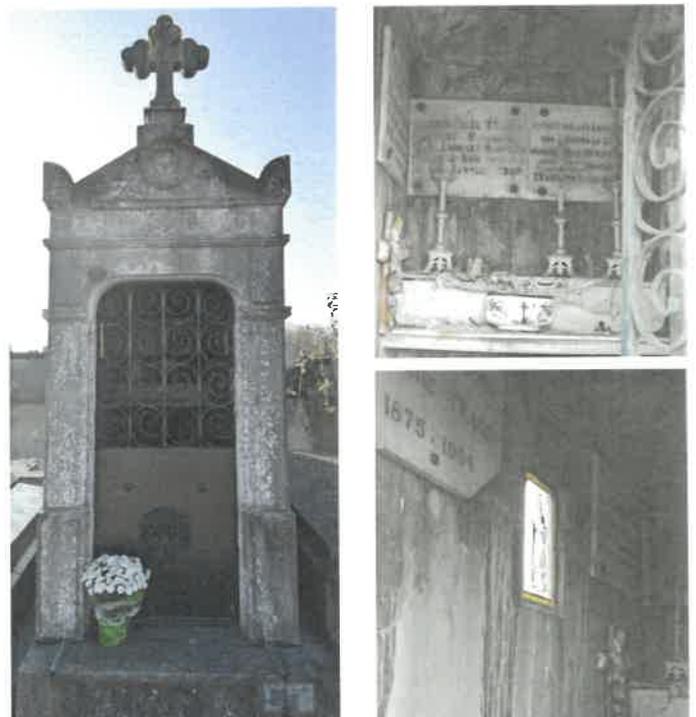
Disparu depuis septembre 1903 (Fuite en Amérique du Sud). Retour à Dieppe et fait prisonnier et incarcéré début 1904. Condamné à 7 ans de prison.

Monument PENNELIER

Concession acquise le 5 décembre 1927 par M. Robert PENNELIER

La maison PENNELIER était une maison de commerce très réputée et bien connue des eudois. Elle se trouvait là où est maintenant la caisse d'Épargne et était aussi connue sous le nom de l'enseigne «Aux Nouvelles Galeries».

La direction a notamment mis à disposition ses camions pour évacuer le personnel pendant l'exode de 1940.



L'HISTOIRE DES FUNÉRAILLES EN FRANCE

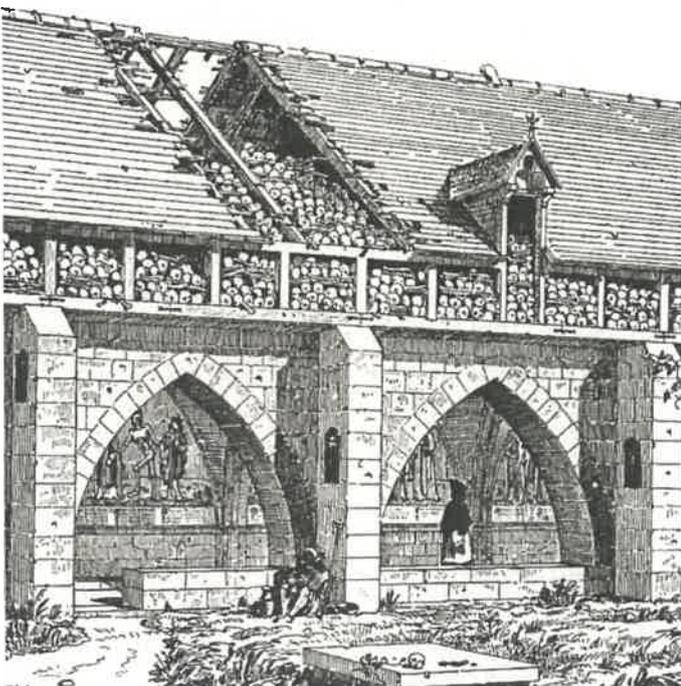
Si la tradition des funérailles a évolué selon les époques et les mœurs, il est dans la nature de l'homme de rendre un dernier hommage à l'être cher disparu.

Dès l'Antiquité, elles étaient monnaie courante et étaient organisées selon le statut du défunt. Néanmoins, à la suite du déclin de l'Empire romain et de l'emprise croissante de l'Église, la crémation a laissé place à l'inhumation. Des cimetières sont alors construits à l'intérieur des villes et les funérailles deviennent une occasion de réunion sociale. Or, les défunts sont de plus en plus nombreux et ces inhumations posent des questions de salubrité.

En 1780, le drame du Cimetière des innocents scelle définitivement le débat. Vestige emblématique du Paris médiéval, le quartier des Halles a toujours été animé. À l'emplacement actuel de la place Joachim-du-Bellay, écrin de la fontaine des Innocents, de nombreux Parisiens transitent quotidiennement sans forcément savoir qu'ils arpentent des allées au sinistre passé...

Effectivement, les environs abritèrent autrefois le cimetière des Innocents, un lieu témoignant d'une riche histoire ponctuée par un drame. Au début de son existence, et malgré son macabre dessein, le cimetière est un lieu hautement fréquenté par les promeneurs. Investi par les marchands, il voit de nombreux badauds circuler en son sein durant la journée... et un bon nombre de brigands mener leurs traunderies une fois la nuit tombée.

Utilisé par une trentaine de paroisses parisiennes, le lieu de repos devient vite trop petit face à la surpopulation de la capitale et aux épidémies qui frappent successivement cette dernière. 4 charniers seront alors construits en bordure du cimetière au XIV^e siècle pour accueillir les milliers de dépouilles et ossements des regrettés Parisiens.



Le cimetière des Innocents

Dès lors, le lieu de vie va rapidement être rattrapé par son statut premier, celui d'un lieu de mort. En effet, les anciennes allées marchandes du cimetière ont laissé place à un large terrain vague, peuplé de squelettes et de charognards. Les promeneurs sont toujours là mais l'atmosphère des lieux a pris un tournant lugubre.

Progressivement, l'état des lieux se dégrade, les cadavres s'empilent et les odeurs fétides empestent les rues avoisinantes. En 1780, l'inévitable se produit : une des parois du cimetière des Innocents s'écroule sous le poids des morts. Le cellier d'un restaurant voisin se retrouve alors débordé de dépouilles sur ses deux étages, une véritable scène d'horreur.

C'est à la suite de cet événement que la fin du cimetière sera amorcée. En 1785, la destruction du lieu d'inhumation est ordonnée mais un nouveau problème s'annonce : que faire de ces piles entières d'ossements ? L'idée vient alors à la ville de Paris de combler les 11 000 mètres carrés de carrières souterraines du 14^e arrondissement avec toutes ces dépouilles, c'est alors le début des Catacombes !)

Désormais les familles sont priées d'aller inhumer les morts en dehors des enceintes. Quelques années plus tard, sous le règne de Napoléon 1^{er}, les pratiques funéraires et les modalités des funérailles évoluent. Il devient notamment possible de louer des concessions funéraires et, en 1897, la crémation n'est plus interdite.

Si l'organisation des funérailles a été longtemps l'apanage de l'Église, et ce jusqu'en 1905, les pompes funèbres se sont laïcisées au début du XX^e siècle. Les services communaux ont commencé à préparer les obsèques, permettant à tout un chacun de bénéficier d'une cérémonie de funérailles et aux familles de respecter les souhaits du défunt. En 1963, la crémation devient officiellement autorisée par l'Église, démocratisant peu à peu ce mode de funérailles.

LES FUNÉRAILLES EN FRANCE DE NOS JOURS

Aujourd'hui en France, la législation funéraire ne permet que deux types de funérailles : l'inhumation ou la crémation. Bien que la construction du premier crématorium français remonte à 1889, l'inhumation est très largement restée ancrée dans les rites funéraires du XX^e siècle et le taux de crémation peinait à dépasser les 10 % dans les années 1990, contrairement à d'autres pays européens. Mais les mœurs évoluent et le rapport à la mort aussi. Face à une conscience écologique de plus en plus développée, la crémation a commencé à rentrer dans les habitudes funéraires françaises dans les années 2000 enregistrant près de 25 % en 2004.

Ces dernières années, les offres des pompes funèbres inhérentes aux funérailles avec crémation se sont enrichies, ce qui explique en partie l'engouement croissant envers ce mode de sépulture. Si sur la question des funérailles, les jeunes, contrairement aux seniors, envisagent à l'heure ac-

tuelle d'avantage l'inhumation, de nombreuses études s'accordent à dire que le taux de crémation devrait dépasser les 50 % en France d'ici 2030. Ce phénomène est d'ailleurs déjà palpable dans les grandes villes et en région parisienne où, face au coût de location de concession funéraire et au manque de place dans les cimetières, les funérailles avec crémation représentent la norme.

LES NOUVELLES TENDANCES FUNÉRAIRES

Si la crémation gagne du terrain, elle est loin de représenter une alternative suffisante pour tous ceux qui souhaitent des funérailles à leur image. Mais, contrairement aux idées préconçues, le domaine funéraire se renouvelle et si ces possibilités de sépulture sont pour l'instant interdites en France, des associations, ferventes du concept, militent pour que ces questions soient étudiées.

L'humusation : le « vrai » retour à la terre selon certains

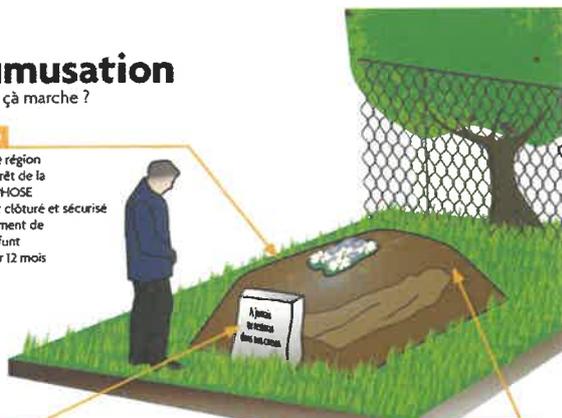
L'humusation reste au cœur de bon nombre de débats en

L'Humusation

Comment ça marche ?

Le terrain

- dans chaque région
- un Jardin-Forêt de la MÉTAMORPHOSE
- entièrement clôturé et sécurisé
- un emplacement de 6 m² par défunt
- réservé pour 12 mois



La stèle

- en bois ou en pierre
- avec le nom et la date du décès
- les fleurs seront naturelles et vivantes

La composition du mélange végétal

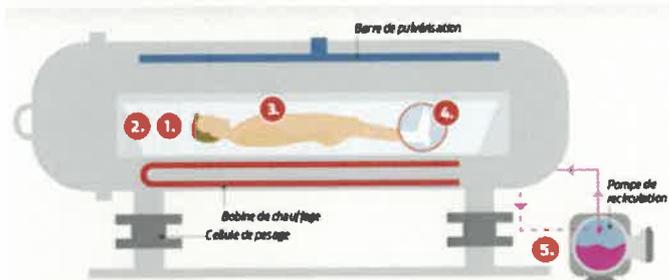
- bois d'élagage et lignite finement broyés
- gorgés d'eau de pluie
- 2 accélérateurs de décomposition naturels
- quelques pelletées d'argile

France puisqu'elle correspond à une solution économique, écologique, voire même spirituelle. Elle permet, même au-delà de la mort, de faire en sorte que ses propres funérailles participent au cercle vertueux de la vie. Pour vulgariser le concept, il s'agit de placer la dépouille hors-sol dans un compost qui, passée 12 mois, se transformera en humus fertile. En France ce type de funérailles écologiques est proscrit puisqu'il est contraire à la législation en vigueur.

L'aquamation : des funérailles avec une crémation... sans flamme

L'aquamation ou « liquéfaction » utilise l'hydrolyse alcaline pour dissoudre la dépouille. Le corps est placé dans un caisson pressurisé à environ 10 bars et chauffé à haute température ne laissant que les os qui sont transformés en poudre puis remis dans une urne cinéraire à la famille. Comme ce procédé est déjà utilisé en France pour le traitement des cadavres d'animaux, il pourrait techniquement être appliqué à des funérailles. L'aquamation est bien moins coûteuse qu'une crémation et présente une empreinte environnementale bien plus faible.

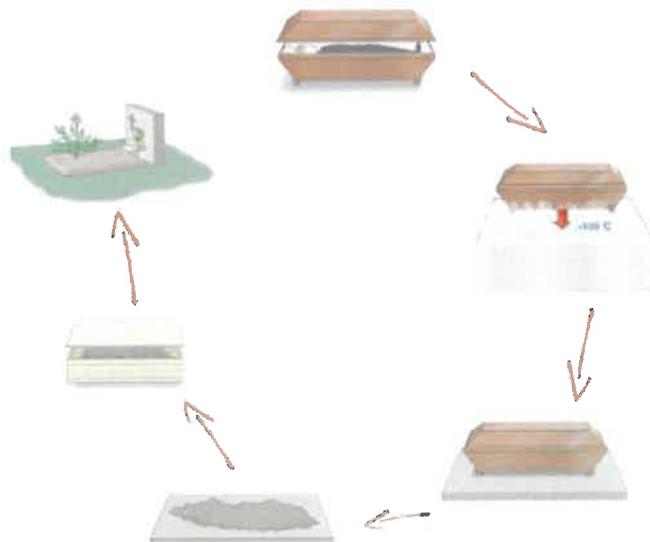
LE CORPS DU DÉFUNT DISSOUS DANS UN BAIN



1. Le corps est plongé dans un bain chimique constitué d'eau et d'un alcalin ou d'un sel dérivé d'un métal alcalino-terreux.
2. Le tout est chauffé pendant 60 à 90 minutes à 180 degrés à une pression d'environ 10 bars.
3. La solution dissout les protéines, sang, graisses et muscles qui se trouvent dans les tissus et les os. Pour le reste, 65% de notre corps sont constitués d'eau.
4. Les os qui n'ont pas pu être dissous sont retirés de la machine et réduits en cendres grâce au procédé de la crémation.
5. Le liquide est aspiré dans les égouts locaux et les cendres renvoyées à la famille ou aux proches.

La promession : une pratique funéraire venue de Suède

La promession ou « lyophilisation » consiste à réduire un corps en particules fines. Pour ce faire, le défunt est placé dans de l'azote liquide puis, une fois refroidi, sur une table vibrante. Les restes métalliques sont ensuite retirés par un aimant et la poudre résultant de la promession est placée dans une urne funéraire. Ce mode de funérailles écologiques est le seul qui demeure autorisé dans certains pays européens, mais pas encore en France.



LA SYMBOLIQUE FUNÉRAIRE

Lancé par le courant romantique, le goût pour le pittoresque médiéval déclenche dès la première moitié du 19^{ème} siècle de nouveaux regards sur le Moyen-Âge.

La redécouverte de l'architecture gothique et de ses principes constructifs rationalistes, que théorise Eugène Viollet-le-Duc (1814-1879), permet de proposer d'autres solutions architecturales face à l'académisme que traduisent les références antiques.

Symbole de l'apogée du temps des cathédrales, l'architecture néo-gothique devient, à partir des années 1840-1850, le principal marqueur des populations de confession catholique.

Elle trouve naturellement sa place à l'intérieur des cimetières, où les oratoires les plus opulents prennent volontiers l'apparence de petites chapelles particulières bâties au-dessus des caveaux familiaux, donnant ainsi naissance à l'une des typologies les plus courantes des monuments funéraires.

Ainsi, les façades à pignons ornées de rampants, de crochets et de pinacles, les portes en tiers-point ou en accolade et dotées de colonnettes, ou les quadrilobes font leur apparition sur les nouvelles sépultures.

Véritables marqueur de la seconde moitié du 19^{ème} siècle, le goût pour le mélange des références stylistiques touche aussi les monuments funéraires, notamment grâce au développement des catalogues d'architecture. Une intense période de circulation des modèles s'ouvre alors, entraînant un profond renouvellement de l'art funéraire.

On prône clairement la diversité des formes, en réaction à des productions souvent considérées comme trop stéréotypées.



Requérant certains moyens financiers, le goût pour les monuments funéraires éclectiques va le plus souvent de pair avec la réalisation de grands caveaux familiaux que les notables font désormais volontiers dessiner par des architectes, afin d'exprimer une autre idée de l'éternité.

Très répandues, les

croix associées aux tombes sont d'abord réalisées en pierre ou en bois, pour les personnes indigentes.

Le renouveau catholique qui s'amorce sous les règnes de Louis-Philippe et de Napoléon III provoque la multiplication des croix sur les sépultures et la Révolution industrielle permet au métal de détrôner la pierre.

Si les croix en fer réalisées sur mesure sont rares, celles qui sont produites en série se multiplient. En fer ou en fonte, elles prennent des formes à la fois plus légères et plus complexes (photo ci-jointe) que les croix de pierre et peuvent facilement faire l'objet d'ajouts de pièces moulées.



D'un coût moindre, ces croix répondent à un effet de mode dans la seconde moitié du 19^e siècle, car elles peuvent facilement décliner différentes tailles et des motifs variés, ce qui peut permettre de les utiliser comme élément décoratif principal ou secondaire.

Destiné à laisser un souvenir éternel, le monument funéraire peut concentrer bien des symboles à décrypter.

Ils constituent souvent un univers codifié évoquant le passage à la mort, mais également sujet à des interprétations plus libres, pouvant faire allusion au défunt et à ses convictions religieuses.

Parmi les symboles les plus répandus on trouve, dès le début du 19^e siècle, l'évocation de l'urne ou vase funéraire contenant les cendres du défunt. C'est le symbole de l'éternel qui suggère, à travers le voile pouvant l'accompagner, les secrets de la mort.



Le sablier ou la clepsydre évoque le temps qui s'écoule et les ailes pouvant y être associées sa fugacité.

Très courant, le motif de la colonne tronquée puis du tronc écimé fait clairement référence à la vie brisée.



Egalement fréquents, les flambeaux symbolisent la purification par le feu. Ils peuvent être représentés croisés mais ils sont, le plus souvent, représentés renversés ou éteints pour montrer la fin de la vie.

Au milieu du 19^e siècle, les convictions religieuses s'affirment, si bien que la symbolique des monuments funéraires se renouvelle à travers les marques de foi.

C'est ainsi que le monogramme IHS, qui représente le nom de Jésus, fait volontiers son apparition sur les croix en pierre.

L'ange trouve également sa place sur les monuments funéraires. Messenger de Dieu, il est l'exécuteur de la volonté divine. Les bras éten-



pus et les ailes déployées, l'ange protège les défunts. Selon les cas, il peut évoquer la figure qui, à genoux, intercède entre Dieu et le monde des fidèles, ou représenter le chagrin quand il pleure ou est alangui. Les anges sont des puissances invisibles et immatérielles qui correspondent à la pureté dans l'échelle des valeurs humaines.



La présence du calice et de l'hostie, souvent rayonnante, sur une stèle funéraire permet d'identifier la sépulture d'un prêtre, seule personne habilitée à fractionner le pain et à boire le vin lors de l'office divin. Le vin évoque le sang du Christ et l'hostie son corps. Le vin et le pain azyme sont deux productions attachées à la mort et à la naissance. En effet, il faut couper la grappe de raisin et l'épi de blé pour les pétrir et donner naissance à un produit nouveau. L'une et l'autre sont liés à la maturité et dès lors, à l'annonce de la vieillesse et de la mort, mais ils contiennent tous deux la promesse d'une nouvelle vie. La grappe de raisin et l'épi de blé sont une évocation simultanée de la mort et de la naissance ou de la renaissance.



Le cœur transpercé de sept épées représente le cœur de Marie blessée par les sept glaives qui font d'elle **Notre Dame des Sept Douleurs**. La couronne d'épines enserre le cœur et rappelle le martyre de Jésus.

La première douleur annonce toutes les autres, c'est la prophétie de Siméon dans le temple de Jérusalem où il reconnaît l'Enfant Jésus comme le Messie.

La seconde est la fuite en Egypte,

La troisième : la disparition de l'Enfant Jésus pendant 3 jours,

La quatrième : la rencontre de Jésus portant sa croix et montant au calvaire,

La cinquième : Marie au pied de la croix assiste à la crucifixion,

La sixième : la déposition de croix et la remise à sa mère,

La septième : la mise au tombeau de Jésus.



Les épitaphes

Inscription funéraire, placée sur un monument funéraire, exprimant la tristesse des proches, mettant en avant le défunt via ses qualités humaines, son métier..., message de la famille...

DOM : Deo Optimo Maximo – Au Dieu, très bon et très grand.

IHS : Iesus Hominum Salvator – Jésus Sauveur des Hommes.

INRI : Iesus Nazarethum Rex Iudi – Jésus de Nazareth Roi des Juifs.

RIP : Requiescant In Pacem – Qu'ils reposent en paix.

AM : Ave Maria, lettres entrelacées.

CAP : Concession à Perpétuité

Rameau d'olivier et palme funéraire

Ces deux symboles se ressemblent beaucoup. **Le rameau d'olivier** représente la paix. Il est souvent associé à une colombe. La palme rappelle la mort. Ornement végétal connu depuis la haute antiquité égyptienne, elle est placée sur les cercueils. Elle est un attribut des martyrs, les premiers chrétiens mais également les victimes de causes justes ou de conflits armés.

La palme décore régulièrement la tombe d'anciens combattants ou les monuments aux morts. Attribut lié à la victoire, aux honneurs, la palme peut aussi orner la sépulture de personnalités politiques, artistiques, scientifiques... La palme peut être présente sur la sépulture des jeunes qui, comme nombre de martyrs, sont décédés en pleine force de l'âge.

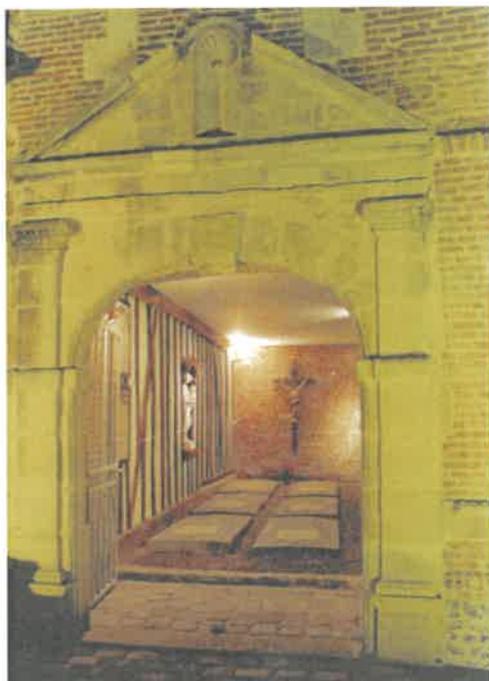


La couronne est un ornement très employé dans l'art funéraire où on la retrouve tressée de larges rubans en cercle de fleurs comme le pavot (sommeil éternel), le laurier et le chêne (gloire), le lierre (attachement), l'immortelle (immortalité), la pensée (souvenir), la rose (amour). Les fleurs sont assimilées à l'éclosion de la Vie.



D'AUTRES LIEUX DE SÉPULTURES...

Le cimetière des sœurs hospitalières de la Miséricorde de Jésus



En l'an 1640, sur la recommandation de Catherine de Clèves, Comtesse d'Eu, Madame de Joyeuse, sa belle-fille informa la municipalité du souhait des sœurs hospitalières de la miséricorde de Jésus de construire un monastère.

Le 17 avril 1658, le nouvel hospice ouvrait ses portes. Sœur Marguerite du Val de Sainte Gertrude fût choisie comme Supérieure du nouveau monastère de l'Hôtel Dieu.

Le 1er février 1967, après plus de 3 siècles de dévouement au service des malades, des pauvres et des plus démunis, les religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus quittèrent, dans la plus grande discrétion, leur monastère de la ville d'Eu, laissant pour seuls témoins, leurs sœurs décédées.

La crypte de la Collégiale Notre-Dame et St-Laurent

La crypte, véritable église souterraine, longue de 31 mètres et large de 6.5 mètres est à vaisseau unique, avec cinq travées rectangulaires et une travée absidiale à sept pans.

Elle s'étend sous le chœur et les deux dernières travées de la nef. Elle contient les tombeaux, ornés de sculptures des gisants de St Laurent et des comtes d'Eu de la maison d'Artois.

